

## **110208 - Prier dans une maison construite grâce à un prêt bancaire assortit d'intérêts**

---

### **Pregunta**

J'ai un frère qui habite dans une maison qu'il a construite grâce à un prêt bancaire assortie d'un taux d'intérêt. Quand je lui rend visite, je mange et prie chez lui. Est il permis de le faire? Les repas mangés sont ils licites?

### **Respuesta detallada**

Louanges à Allah

Il est interdit de contracter

un prêt à intérêt en raison de la menace proférée à l'égard d'une telle opération, que le prêt serve à la construction d'une maison ou à l'achat d'un véhicule ou à d'autres fins.

Toute personne déjà impliquée

dans de telles opérations doit se repentir devant Allah Très Haut et se décider à ne plus récidiver. Le bien meuble ou non qu'il aurait acquis grâce à un prêt peut lui servir car le fonds empruntés de la sorte deviennent la propriété du débiteur et il peut les utiliser dans les transactions et dans la construction. Cela étant, il n'y a aucun mal pour vous de le fréquenter, de prier et manger chez lui, pourvu de l'appeler à se repentir et à regretter ce qu'il a fait.

Voir la réponse donnée à la question n° [22905](#).

Allah le sait mieux.